Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)

Le DFJ fait sa rentrée

Au moment où les élèves, les apprentis et les gymnasiens vaudois vont retrouver le chemin des classes, le Département de la formation et de la jeunesse et ses différents services souhaitent placer cette nouvelle rentrée scolaire sous le signe de la concrétisation des grands chantiers législatifs en vue de leur entrée en vigueur à la rentrée 2005.

L'année scolaire 2004 débutera lundi 23 août : ce ne sont pas moins de 79'945 élèves qui vont se répartir dans 4158 classes. Il s'agit de 43'324 élèves de primaire (2'223 classes) et de 36'621 élèves de secondaire (1'935 classes). Les effectifs de cette année sont en très légère augmentation, à savoir de 69 élèves dans le secteur primaire et de 322 élèves dans le secteur secondaire.

Proportionnellement, l'augmentation est plus marquée du côté des gymnases avec 8'400 élèves contre 8'102 l'année dernière. Dans le secteur de la formation professionnelle, on observe que 4'676 contrats d'apprentissage ont été signés à ce jour, soit 361 de plus que l'année dernière à la même période.

Le DFJ est attentif à ne pas faire peser sur les professionnels de l'école des contraintes autres que celles imposées par le difficile contexte budgétaire. Ainsi, pour l'année à venir, le DFJ se consacrera essentiellement à concrétiser sur le plan réglementaire d'importantes lois.

· Le nouveau système d'évaluation entrera en vigueur à la rentrée 2005-06. Il s'agira durant l'année 2004-2005, d'adapter le règlement d'application de la loi scolaire et les divers documents nécessaires à la définition du cadre général de l'évaluation, de les soumettre à une procédure de consultation et d'informer les professionnels et

l'ensemble des partenaires de l'école.

· La Loi sur l'Université, qui consacre le renforcement de son autonomie, vient d'être adoptée. Le DFJ procède actuellement à l'élaboration du projet de règlement d'application qui sera mis en consultation.

· Avec la nouvelle Loi sur la protection des mineurs (dont le règlement d'application est en cours d'élaboration), le DFJ disposera d'un outil juridique adapté qui lui permettra de mieux remplir sa mission auprès des jeunes du canton.

S'agissant de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAc) et de la révision de la Loi sur la formation professionnelle, ces chantiers législatifs devraient aboutir dans le courant de l'année 2005.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 août 2004

DFJ, Anne-Catherine Lyon, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01

RENTREE_2004_docI
RENTREE_2004_docIII
RENTREE_2004_docII